

# Règlement WASSMER Cup 2026

---

1. La Wassmer Cup est une rencontre amicale organisée par Centre de Vol à Voile Thouarsais sur son aérodrome de Thouars (LFCT). Elle est ouverte à tout planeur, monoplace ou biplace, bois et toile.  
Accueil à partir du samedi 25 juillet. Première épreuve à partir du lundi 27 juillet. Dernière épreuve, remise des prix et soirée de clôture le vendredi 31 juillet.  
Il y aura au minimum trois épreuves, qui seront planifiées en fonction de la météo.
2. L'équipage peut varier pendant la semaine : c'est la machine qui est inscrite. Cependant le pilote devra obligatoirement adhérer au club.
3. Le nombre de planeurs est limité à 15 (hors planeurs locaux) pour préserver la convivialité de la rencontre.
4. Le montant de l'inscription est de 100 € par planeur pour un commandant de bord déclaré, à régler lors de l'inscription.  
Chaque pilote supplémentaire ou passager doit s'acquitter de l'adhésion au club de 50 €, obligatoire pour utiliser la plateforme du CVVT.
5. Chaque planeur doit voler à l'intérieur des limites fixées par son certificat de navigabilité. Les manœuvres acrobatiques ou dangereuses ainsi que les passages bas sont interdites.
6. Le planeur (excepté les bois et toile) doit disposer d'une bande de couleur vive sur chaque aile ou d'un strob ainsi que le marquage sur le fuselage. Il doit obligatoirement être muni d'un dispositif d'aide anticollision type Flarm, conformément au règlement fédéral des compétitions 2018 (Notes permanentes 4.1 - Articles 7.2 – 7.3).
7. Tous les pilotes doivent être munis d'un titre aéronautique en cours de validité, de la licence-assurance de la FFVV et assurés en RC pour

l'utilisation de leur planeur.

Chaque pilote demeure seul et entier responsable de la conduite de ses vols ou de tout incident ou accident susceptible de résulter de l'utilisation du planeur, au sol ou en vol.

8. Décollages : les planeurs décollent en remorqué dont le poids total du planeur ne doit pas dépasser 750 kg. (hors planeur autonome).

9. L'heure de décollage est communiquée au briefing matinal.

Les biplaces sont placés sur les dernières lignes, pour une question de sécurité.

Les autres planeurs se mettent en piste en commençant par la ligne du fond, l'ordre est donné lors du briefing via tirage au sort le premier jour, puis chaque jour les planeurs gagne un rang sur la grille, le premier allant à la dernière place de la grille le jour suivant.

10. Il n'y a pas d'ouverture de la porte marquant le début de l'épreuve chaque équipage est libre de passer la porte quand bon lui semble.

La porte est une ligne de 5 km perpendiculaire à la piste centré sur le terrain.

L'organisation peut vérifier le respect de l'ouverture de la porte en contrôlant les fichiers de vols IGC fournis à partir du Flarm ou du calculateur.

11. Les classements sont établis en fonction de deux critères : le nombre de point de virage « visités » (obligatoire) et le nombre de point de virage photographiés (facultatif).

Pour « visiter » un point de virage, il faut passer dans un cercle de 5 km de diamètre centré sur le point de virage.

Celle-ci a pour valeur en point :

- Jusqu'à 50 km : 10 points
- De 50 à 90 km : 20 points
- Plus de 90 km : 30 points
- Trois « super-bonus » :

- o LFRM Le mans : 100 points
- o Fort Boyard : 100 Points
- o Saint Sulpice : 100 Points

Le concurrent peut prétendre à un bonus de 5 points en photographiant le dit « point de virage » en ayant une aile (droite ou gauche) visible sur le cliché.

Délogage : chaque équipage doit fournir le fichier IGC sur le site internet <http://wassmercup.fr/> avant 21h.

Provisoire

12. Pour prétendre au « bonus », les photos doivent être prises par un appareil photo numérique ou un téléphone portable.  
Chaque équipage devra fournir, les photos sur le drive dédié avec les photos renommé de la façon suivante « **numéro d'équipage\_nom du point de virage** » avant 21h.  
Chaque point de virage photographié devra être nettement identifiable. Naturellement, un point de virage ne peut être « visité » et photographié qu'une seule fois dans la semaine. La liste des points de virages à « visiter » est disponible sur le site <http://wassmercup.fr/>
13. Le concurrent choisit librement son secteur de vol.
14. Les organisateurs se réservent le droit d'ajouter chaque jour une énigme : un château, un village, un monument... ne figurant pas sur la liste et rapportant un bonus de 20 points s'il est « visité ». Le total des points obtenus est pondéré par le coefficient fédéral du planeur utilisé, comme défini dans la Netcoupe.  
  
Un coefficient réducteur de 0,8 est appliqué aux biplaces avec deux personnes à bord. Attention ! En cas de vache, le total des points réalisés avant le posé ou la remise en route, est divisé par 2.
15. Outre la Wassmer Cup, une coupe de la plus belle photo prise en vol (appareil libre, angle de prise de vue libre) et une coupe de la plus belle photo de vache sont disputées, soumises à un jury compétent et récompensées.
16. La compétition est placée sous l'autorité du directeur de la compétition, nommé par le président du CVVT.  
Le directeur de la compétition exerce ses prérogatives selon le règlement des compétitions fédérales (Notes permanentes 4.1, article 3).
17. Le fait de participer à la Wassmer Cup implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'engagement formel de s'y conformer dans l'esprit de convivialité qui doit présider pendant la durée de la compétition.

L'organisation tiendra chaque matin un briefing à 10 h 30. Les consignes données à cette occasion auront valeur de règlement.

18. En cas de vache, le dépanneur ou le concurrent doit en informer obligatoirement le « PC vache » sous peine d'offrir une tournée générale aux concurrents et à l'organisation. Les dépannages air sont possibles, à la demande, au tarif club.
19. En cas de contestation, le dépôt d'une réclamation sera subordonné à l'aspersion du déposant. S'il persiste, sa réclamation sera prise en considération et jugée par le président du CVVT. Si le directeur de compétition a tort, il sera à son tour aspergé.

**FIN**

Provisoire

---

# Regulations WASSMER Cup 2026

---

1. The Wassmer Cup is a friendly event organized by the Centre de Vol à Voile Thouarsais at its Thouars airfield (LFCT). It is open to all gliders, single-seaters or two-seaters, wood and fabric.  
Reception starts on Saturday, July 25. First task from Monday, July 27.  
Last task, prize-giving ceremony, and closing evening on Friday, July 31.  
There will be at least three tasks, scheduled according to the weather.
2. The crew may change during the week: it is the aircraft that is registered. However, the pilot must be a member of the club.
3. The number of gliders is limited to 15 (excluding local gliders) to maintain the friendly atmosphere of the event.
4. The registration fee is €100 per glider for a declared pilot-in-command, payable upon registration.  
Each additional pilot or passenger must pay the club membership fee of €50, which is mandatory to use the CVVT platform.
5. Each glider must fly within the limits set by its airworthiness certificate.  
Aerobatic or dangerous maneuvers and low passes are prohibited.
6. The glider (except wood and fabric types) must have a brightly colored stripe on each wing or a strobe, as well as fuselage markings. It must be equipped with an anti-collision device such as Flarm, in accordance with the 2018 federal competition regulations (Permanent Notes 4.1 – Articles 7.2 – 7.3).
7. All pilots must hold a valid aeronautical license, FFVV insurance license, and third-party liability insurance for the use of their glider.  
Each pilot remains solely and fully responsible for the conduct of their flights and any incident or accident resulting from the use of the glider, on the ground or in flight.
8. Take-offs: gliders take off by aerotow, and the total weight of the glider must not exceed 750 kg (except self-launching gliders).

9. The take-off time will be announced at the morning briefing.

Two-seaters are placed on the last lines for safety reasons.

Other gliders line up starting from the back row; the order is given during the briefing by a draw on the first day, then each day gliders move up one position on the grid, with the first moving to the last position the following day.

10. There is no gate opening marking the start of the task; each crew is free to cross the gate whenever they wish.

The gate is a 5 km line perpendicular to the runway, centered on the airfield.

The organization may check compliance with gate opening by reviewing IGC flight files provided from Flarm or the flight computer.

11. Rankings are based on two criteria: the number of turnpoints “visited” (mandatory) and the number of turnpoints photographed (optional).

To “visit” a turnpoint, you must pass within a 5 km circle centered on the turnpoint.

Points awarded:

- Up to 50 km: 10 points
- From 50 to 90 km: 20 points
- Over 90 km: 30 points
- Three “super bonuses”:
  - LFRM Le Mans: 100 points
  - Fort Boyard: 100 points
  - Saint Sulpice: 100 points

The competitor may earn a 5-point bonus by photographing the turnpoint with a visible wing (left or right) in the picture.

Submission: each crew must upload the IGC file to <http://wassmercup.fr/> before 9:00 PM.

12. To claim the “bonus,” photos must be taken with a digital camera or mobile phone.

Each crew must upload the photos to the dedicated drive, renamed as follows: “crew number\_turnpoint name” before 9:00 PM.

Each photographed turnpoint must be clearly identifiable.

Naturally, a turnpoint can only be “visited” and photographed once

during the week. The list of turnpoints to “visit” is available on

<http://wassmercup.fr/>.

13. The competitor freely chooses their flight sector.

14. The organizers reserve the right to add a daily challenge: a castle, a village, a monument... not listed, worth a 20-point bonus if “visited.”

The total points obtained are weighted by the federal coefficient of the glider used, as defined in Netcoupe.

A reduction coefficient of 0.8 applies to two-seaters with two people on board.

Warning! In case of an outlanding, the total points scored before landing or restarting are divided by 2.

15. In addition to the Wassmer Cup, there will be a prize for the best in-flight photo (free choice of camera and angle) and a prize for the best outlanding photo, judged by a competent jury and rewarded.

16. The competition is under the authority of the competition director, appointed by the CVVT president.

The competition director exercises their prerogatives according to the federal competition regulations (Permanent Notes 4.1, Article 3).

17. Participation in the Wassmer Cup implies unconditional acceptance of these regulations and a formal commitment to comply in the spirit of conviviality that should prevail throughout the competition.

The organization will hold a briefing every morning at 10:30 AM. Instructions given at this time will have regulatory value.

18. In case of an outlanding, the crew or the helper must inform the “outlanding control” under penalty of offering a round of drinks to all competitors and the organization. Air retrieves are possible upon request at club rates.

19. In case of dispute, filing a complaint will require spraying the complainant. If they persist, their complaint will be considered and judged by the president of CVVT. If the competition director is wrong, they will in turn be sprayed.